



Séances de coordination / Groupe de travail
« Économie de la forêt et du bois dans la protection du climat »

PRISE EN COMPTE DE LA FORÊT SUISSE EN TANT QUE PUIXS DE CARBONE

Recommandations du groupe de travail « Économie de la forêt et du bois dans la protection du climat »

La prise en compte des puits de carbone doit être considérée comme une opportunité, pour autant que les conditions nécessaires soient créées afin que cette prestation puisse être commercialisée à un prix lié au marché des droits d'émission de CO₂.

1. Évaluation

- L'effet de puits de carbone de la forêt est un produit de l'économie forestière d'une grande importance sociale.
- Grâce au Protocole de Kyoto, ce produit a désormais une valeur marchande. Il peut ainsi être estimé et commercialisé entre les bénéficiaires (public, économie) et les producteurs (propriétaires et gestionnaires de forêts).
- La fourniture de cette prestation implique une gestion ciblée de la forêt.
- L'effet de puits de carbone de la forêt doit être considéré comme complémentaire à la prestation de substitution et de stockage du bois utilisé (matériau, énergie).
- L'utilisation du bois et l'effet de puits de carbone doivent être coordonnés à long terme en vue d'une contribution optimale de l'économie de la forêt et du bois à une politique climatique globale.

2. Besoin d'agir

La prise en compte des puits de carbone de la forêt suisse doit être mise à profit dans le cadre d'un concept d'exploitation à long terme qui tienne compte des risques induits. Les conditions suivantes sont toutefois indispensables à cet effet :

- La Confédération doit créer, plus particulièrement dans le cadre de la législation sur le CO₂, les conditions nécessaires pour que la fourniture des effets de puits de carbone soit commercialisable pour les gestionnaires de forêts.
- L'économie de la forêt et du bois doit créer les conditions organisationnelles permettant une gestion durable des puits de carbone en coordination avec la gestion de la prestation de substitution du bois.

L'effet durable des puits de carbone n'est pas un produit aléatoire, mais le résultat d'une gestion consciente et ciblée. Le financement ne peut être assuré à long terme qu'au travers des mécanismes du marché.

Une organisation d'économie privée de l'économie de la forêt et du bois doit être mise sur pied pour la gestion des puits de carbone et la commercialisation de leurs effets. Elle offrirait une structure permettant à long terme à l'économie de la forêt et du bois d'optimiser et de monnayer sa contribution à la protection du climat. Citons comme exemple d'organisations ayant des tâches comparables « l'Agence de l'énergie pour l'économie » ou la « Fondation pour le centime climatique ».

Zurich / Berne, le 19 septembre 2005

Président: Adrian Lukas Meier, Lerberstrasse 14, CH-3013 Berne
Tél. P 031 332 26 86, Tél. B 031 633 46 14, e-mail adrian.meier@vol.be.ch

Chargé d'affaires: Frank Martin Kessler, Secrétariat SFV-SFS, Case postale 2031, CH-8032 Zurich
Tél. B 044 387 11 22, Fax 044 387 11 00, e-mail info@forstverein.ch

Annexe 1

Membres du groupe de travail Économie de la forêt et du bois dans la protection du climat :

Amstutz Urs, Directeur EFS

Brunner Markus, ASEFOR et Industrie du bois Suisse IBS

Grünenfelder Thomas, OFEFP

Kasper Heinz, Président SFS (jusqu'au 25.08.05)

Kessler Frank, Chargé d'affaires SFS

Kräuchi Norbert, Département de recherche Forêt, WSL

Küchli Christian, OFEFP

Meier Adrian Lukas, Président SFS (à partir du 25.08.05)

Pedrini Franco, Président ASF

Schärer Werner, Directeur des forêts, OFEFP

Schwab Walter, Président CIC

Starck Christoph, Directeur Lignum

Thürig Esther, OFEFP

Volz Richard, OFEFP

Wüest Otmar, Secrétaire CDCF/CIC et GT Économie suisse de la forêt et du bois SFS

Zimmermann Willi, EPF Zurich